

SEM Energie

Espace Régley
1 Boulevard Charles Baltet
BP 80077 - 10002 TROYES CEDEX
Tel : 03 25 70 64 65
Fax : 03 25 70 67 93

MAIRIE DE TROYES
Hôtel de Ville
Place Alexandre Israël
BP 767
10026 TROYES CEDEX

Références

Objet : Abonnement au réseau de chaleur des Chartreux
Facturation de l'élément R1q

Période de facturation : **Année 2018**

Détail des redevances hors taxes

Sous-station	Consommation annuelle en MWh	R1q	Montant HT = Conso x R1q
Groupe Scolaire Charpak	245	0,510 € HT / MWh	124,95 €
TOTAL			124,95 €

Montant de la facture et conditions de paiement

Montant Total HT	124,95 €
Total TVA 5,5 %	6,87 €
Montant Total TTC	131,82 €

Paiement à 30 jours conformément au Règlement de Service, soit règlement au plus tard pour le **13 mars 2019**

Pas d'escompte.

Retard de paiement : Paiement d'intérêts aux conditions légales en vigueur. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due.

Interruption de la fourniture de chaleur.

Règlement par virement Compte CDC

IBAN : FR83 4003 1000 0100 0005 7625 K14
BIC : CDCGFRPPXXX

ANNEXE

Détermination de la redevance R1q

Conformément à l'article 18.1 du Règlement de Service :

$$R1q = \frac{\text{(Emissions de CO2 - Quotas)} \times \text{PCO2}}{\text{MWh vendus en SST}}$$

	2018
DETERMINATION DU R1q POUR ANNEE N (avant rectification fin d'année)	
Emissions N-1	4248 tonnes
Quotas N	1797 tonnes
Ventes prévisionnelles (base contrat)	44384 MWh
PCO2 N-1	5,84 € / t
R1q appliqué sur l'année avant rectification	0,32 € HT / MWh
DETERMINATION DU R1q REEL	
Ventes réelles	43418 MWh
Achats réalisés	2258 tonnes
Prix moyen annuel	15,92 € / t
R1q	0,83 € HT / MWh
DETERMINATION DU COMPLEMENT A FACTURER	
R1q complément à facturer	0,51 € HT / MWh